



C'est le temps de vous inscrire!

- Tu dois être âgé de 11 ans et moins (au 31 décembre 2022).
- Être résidant de Notre-Dame-de-Ham ou qu'un de tes parents y demeure.
- Une contribution de 10\$ par enfant est obligatoire.
- Tu as jusqu'au 18 novembre pour nous retourner la feuille d'inscription avec le paiement au bureau municipal 25 rue de l'Église ou à projets@notre-dame-de-ham.ca .

Horaire du 4 décembre 2022 à 13h
Au centre communautaire

- 13h :
Création de biscuits de Noël et autres animations thématiques
- 14h :
Arrivée du Père Noël et distribution de cadeaux

COUPON-RÉPONSE NOËL DES ENFANTS

Nom du parent : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nom de l'enfant	âge	Fille/Garçon	Idées de cadeau (valeurs de 30 \$)
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

L'écho de la vallée



Novembre 2022

Horaire

Journée bien-être

5 novembre, 9h
25 rue de l'Église,
Notre-Dame-de-Ham

9h: Gymnastique sensorielle, la voie des fascias
Une voie inédite pour diminuer le niveau de stress et de tension. Mouvements guidés, lents et attentionnés, qui créent fluidité, souplesse et bien-être.

10h30: Initiation au tatouage au henné
Attention! Le henné peut causer des réactions allergiques sur les peaux sensibles.

12: Dîner
Coût: 5\$/ personne (résident et non-résident)

13h: Atelier créatif
À partir de matériaux trouvés dans la nature et d'objets de récupération, je vous invite à fabriquer un personnage selon votre imagination. **Vous devez apporter une pièce centrale pour créer votre personnage (exemple un morceau de bois particulier, une pierre, etc).** Matériel fourni. Vous pouvez également apporter votre matériel.

Fin prévu vers 16h

Coût:
Gratuit pour les résidents de Notre-Dame-de-Ham.
Non-Résident: 5\$ par atelier (contribution suggérée)

Inscrivez-vous dès maintenant!

Geneviève Boutin 819 344-5806
projets@notre-dame-de-ham.ca





19 NOVEMBRE 2022

ATELIER D'INITIATION À L'ART FLORAL

Découvrez l'univers de l'art floral écoresponsable et apprenez les bases de la confection d'une couronne de Noël sous les conseils de l'artiste-fleuriste Méлина Dupras-Rossier lors d'un atelier GRATUIT à Notre-Dame-de-Ham.

Confection d'une petite couronne de Noël

Lieu: Centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham

Date: 19 novembre 2022

Coût: GRATUIT avec matériel fourni

Horaire: 13h00 à 15h00

Inscriptions: Geneviève Boutin: 819 344-5806(jour), 819 344-2089(soir), projets@notre-dame-de-ham.ca



MELI FLORA
Atelier d'art floral & Micro fermes florales



Pour plus d'info, suivez MELI FLORA @meli.flora.



Traitement d'eau GARAND

VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

819 752-5563
Sans frais : 800 263-5563

URGENCE
24 h / 7 jours

VENTES/ADMIN.: 233, de la Grande-Ligne
ATELIER: 111, rue Garand Victoriaville



Service de garde disponible lors des journées pédagogiques

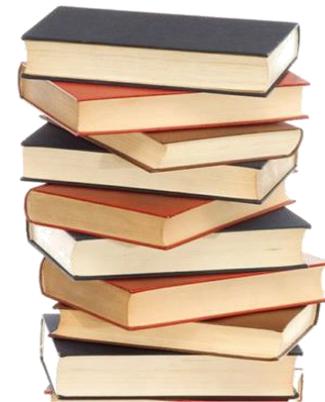
Les parents de Notre-Dame-de-Ham peuvent inscrire leur enfant au service de garde de Chesterville.

Coût : 22\$/enfant (possibilité de devenir membre et de profiter d'un prix pour les membres)

Lieu : École de Chesterville

Pour information ou inscription: Andréa 819 460-0102, andreacroberge@hotmail.com

La rotation des livres a eu lieu le 8 novembre. Le comité a également acheté plein de nouveautés.



Venez faire votre tour à votre bibliothèque les mercredis de 18h à 20h ou les samedis de 9h à 11h.

Prévention-Promotion

Maison des jeunes des Hauts-Reliefs

6 au 12 novembre : Semaine de prévention de la criminalité

Activité: Atelier sur les actes criminels

Les jeunes pourront apprendre que les petits actes ont de grosses conséquences. Activité de discussion!

6 au 12 novembre : Semaine de l'orientation

Activité: Atelier C.V.

Les jeunes auront les outils pour créer un C.V. au goût du jour et y mettre les informations nécessaires. Au revoir le superflu!

13 au 19 novembre : Semaine de sensibilisation des dépendances

Nous restons toujours à l'affût en cas de besoin. Les jeunes peuvent toujours discuter avec nous sans jugement.

Qui osera faire le premier pas?

21 au 25 novembre : Semaine «le poids sans commentaire!»

Activité: Une vidéo vaut 1000 mots.

Les jeunes pourront analyser différentes vidéos et publicités pour mieux comprendre les messages véhiculés. Activité de discussion!



Organisées par votre Club FADOQ
Notre-Dame-de-Ham

Soirées dansantes

12 novembre 2022

20h au centre communautaire
de Notre-Dame-de-Ham

6\$ / personne

Avec l'orchestre *La clé
musicale (Stéphane et
Martine)*

Bienvenue à tous!



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANT DU RAPPORT FINANCIER 2021 PRÉSENTÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AOÛT 2022

Le rapport financier de l'année 2021 a été déposé au conseil municipal lors de l'ajournement de la séance du 11 août 2022, qui a eu lieu le 15 août 2022. Il y a un surplus annuel net de 8 625\$, incluant les activités financières de fonctionnement et d'investissement, de même qu'un surplus accumulé de 212 604\$.

Extrait du rapport financier 2021, activités de fonctionnement et d'investissements

	2021	2020
Revenus		
Taxes	416 170	400 478
Autres services rendus	118 331	109 087
Transferts	670 976	512 618
Total	1 205 477	1 022 183
Dépenses		
Administration générale	198 384	145 500
Sécurité publique	77 568	78 884
Transport	215 055	237 024
Hygiène du milieu	114 791	100 056
Santé et bien-être	47 081	45 086
Aménagement, urbanisme et développement	33 359	28 041
Loisirs et culture	42 874	40 429
Frais de financement	51 594	40 429
Amortissement des immobilisations	129 775	128 037
Total	910 481	855 145
Excédent de l'exercice	294 996	167 038
Conciliation fiscales	(286 670)	<u>(112 216)</u>
Excédent de fonctionnement et d'investissement	8 625	54 822
Solde non affecté	112 604	103 979
Solde affecté	100 000	100 000

Sortie au restaurant le 18 novembre La Pomme Verte

C'est un rendez-vous au restaurant la Pomme Verte le 18 novembre au 560 rue Notre-Dame Est pour nos membres à 8h30.

Soyez nombreux!

Réservation : Jean-Paul 819 344-5286 ou Réjeanne 819 344-5792

Dans la nuit du 5 au 6 novembre



Service d'appels automatisé

Le service d'appels automatisé de la MRC d'Arthabaska (Somum) permet de joindre les citoyens en cas de situation d'urgence, de sinistres ou pour transmettre une information importante concernant la municipalité:

- ▶ avis d'ébullition
- ▶ fermeture de routes
- ▶ catastrophe naturelle
- ▶ etc.

Nouveaux citoyens? Vous avez changé votre numéro de téléphone?

- ✓ Aidez-nous à maintenir à jour notre liste d'appel enregistré. Modifiez vos informations en ligne: <https://www.regionvictoriaville.com/page/1165/service-d-appels-automatise-en-cas-durgence.aspx>
- ✓ Contactez-nous et nous ferons le changement à votre place. Geneviève au 819 344-5806

N'oubliez pas de tenir votre chien en laisse.

Merci de votre collaboration.



AVIS PUBLIC DE DÉPÔT DU SOMAIRE DE LA 2^E ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour les exercices financiers 2022-2023-2024 a été déposé au bureau de la Municipalité le 16 octobre 2022. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières. La documentation peut également vous être envoyée numériquement sur demande au bureau municipal.

Toute personne peut également déposer une demande de révision par la section 1 du chapitre C de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

-Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;

-Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courriel recommandé :

MRC d'Arthabaska
150 Notre-Dame Ouest
Victoriaville (Québec) G6P 1R9

-Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;

-Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 137 de la MRC d'Arthabaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur-général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, MRC d'Arthabaska, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 27 octobre à chacun des endroits dédiés par le conseil municipal.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Notre-Dame-de-Ham ce 27 octobre 2022.

Emrick Couture-Picard

Directeur général et greffier-trésorier

COURS DE CUISINE INDIENNE
26 NOVEMBRE DE 11H À 14H
AU 25 RUE DE L'ÉGLISE, NOTRE-DAME-DE-HAM

- Préparation d'un repas
- Atelier sur les épices
- Dégustation du repas cuisiné à 13h30

Coût: 20\$ par personne

Inscription: Geneviève 819 344-5806, projets@notre-dame-de-ham.ca

COURS DONNÉ PAR INDRA SING



Grâce à
la contribution de:
Québec



Viens t'exprimer sur des sujets qui te touchent.

Le Comité famille veut connaître tes besoins et savoir quels projets tu souhaites que l'on réalise.

Quand? 3 novembre à 18h30
Où? Au local des jeunes
On t'offre la pizza!

**Journée internationale des
droits de l'enfant
20 novembre**

**Article 31, Convention relative
aux droits de l'enfant des nations
unies. Tu as le droit de jouer et
de te reposer.**

**Profitez de l'automne pour
vous amuser à l'extérieur avec
vos enfants et vos petits-
enfants.**

Faites une chasse au trésor!





CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

OBJET : Consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement, concernant l'intégration des corridors de connectivité ainsi que diverses dispositions.

AVIS PUBLIC

aux personnes et organismes sur le territoire
de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

À vis public vous est donné par le directeur général de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Frédéric Michaud, qu'à sa séance ordinaire du 28 septembre 2022, le Conseil a adopté un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement, concernant l'intégration des corridors de connectivité ainsi que diverses dispositions.

Les membres de la Commission formée par le Conseil tiendront une assemblée de consultation aux date, heure et lieu suivants :

21 novembre 2022	Salle du Conseil Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska 418, avenue Pie-X Saint-Christophe d'Arthabaska (Québec) G6R 0M9	19 h
------------------	---	------

Lors de cette assemblée, les membres de la Commission expliqueront le contenu de ce projet de règlement de même que les conséquences de son adoption et entendront les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement a pour but de modifier le Règlement numéro 315 relatif au déboisement de la MRC d'Arthabaska et a pour effets de :

- Clarifier le texte afin d'éliminer les doublons et faciliter sa lecture;
- Modifier la terminologie;
- Spécifier que le déboisement ou le débroussaillage pour la canalisation ou la fermeture d'un fossé de drainage à des fins forestières ou agricoles n'est pas soumis à l'obtention d'un certificat d'autorisation, sous réserve du respect de certaines conditions;
- Modifier les tarifs des certificats d'autorisation relatifs au déboisement ou au débroussaillage de jeunes plantations et peuplements aménagés à l'aide d'investissements publics. Pour les plantations implantées il y a moins de 30 ans, le tarif d'un certificat d'autorisation est désormais égal à 4000 dollars par hectare, alors que celui-ci variait entre 3 350 \$ et 4 350 \$ avant la présente modification. Les frais pour les éclaircies commerciales sont abolis alors qu'ils étaient de 1 600 \$ par hectare avant la présente modification;
- Abroger les dispositions relatives à la protection des plantations aménagées à l'aide d'investissements publics après le 1er janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la politique de protection des investissements publics à l'Agence forestière des Bois-Francs) ainsi que ceux pour lesquels une attestation de remboursement a été émise;
- Indiquer que les reboisements compensatoires devant être effectués dans le cas du déboisement de jeunes plantations ou de plantations aménagées à l'aide d'investissements publics ne sont désormais requis qu'en cas de déboisement amenant un changement de vocation;
- Préciser qu'en cas de vente d'une propriété, les responsabilités de reboisement et de suivi des plantations sont automatiquement transférées à l'acheteur et qu'il est de la responsabilité du vendeur de l'en informer;
- Autoriser, dans le cadre d'un reboisement compensatoire qui doit être effectué à la suite d'une opération de déboisement, que le reboisement puisse être réalisé au sein de corridors forestiers. Ledit reboisement peut être effectué sur tout le territoire de la MRC d'Arthabaska, peu importe la municipalité où le déboisement a été effectué;

- Clarifier le fait que tout déboisement ou débroussaillage amenant un changement de vocation devient interdit à partir du moment où la somme des superficies boisées et des superficies en milieu humide dénudé occupent moins de 30 % de la superficie totale de la propriété;
- Modifier les dispositions relatives au délai dans lequel un reboisement compensatoire doit être effectué. Le reboisement compensatoire doit désormais être effectué dans un délai de 24 mois au lieu de 12 mois;
- Modifier les dispositions relatives à la protection d'une superficie boisée minimale et aux « Règles spécifiques à l'intérieur des territoires des Municipalités de Saint-Albert, de Saint-Samuel, de Sainte-Élizabete-de-Warwick, de la Ville de Victoriaville et de la Ville de Warwick ». Dans certains cas, il est désormais possible de déboiser, suivant l'implantation d'une construction conforme à la réglementation municipale après le 1^{er} mai 2015, une superficie équivalente à celle-ci. La superficie maximale pouvant être considérée dans le cadre de ce cas d'exception a été retirée;
- Alléger et simplifier les dispositions relatives au maintien de corridor forestiers. Les tracés et la localisation des corridors forestiers ont été révisés. Ils s'appuient sur une étude scientifique et sur le plan de conservation du réseau de connectivité publié par le Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec en 2021. Ces nouveaux corridors forestiers incluent également les espaces de liberté de certains cours d'eau dont la conservation a été jugée prioritaire.

Veillez noter que les documents relatifs au projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation peuvent être consultés au bureau de chaque municipalité et ville dont le territoire est compris dans celui de la MRC, au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC en suivant le lien suivant : re@ionvic.to/avis

Donné à Victoriaville, ce 26 octobre 2022

Le directeur général,


Frédéric Michaud, M.Sc

Vous pouvez consulter l'avis public de la MRC d'Arthabaska en ligne : <https://www.notre-dame-de-ham.ca/avis-publics/> . Le projet de règlement se retrouve également à cette adresse.



Avez-vous besoin d'un soutien alimentaire pour la période des Fêtes? Nous pouvons vous aider. Contactez-nous et nous pourrions valider si vous êtes éligibles au panier de Noël. Date limite d'inscription pour Notre-Dame-de-Ham le 1 décembre 2022.

La distribution des paniers de Noël aura lieu le 15 décembre à 13h .

Geneviève : 819-344-5806 ou projets@notre-dame-de-ham.ca

Envie de donner des denrées ou des dons monétaires pour les paniers de Noël?

Nous ramassons vos dons :

- À la Coop
- Au bureau municipal

Une collecte de denrées est également prévue au début décembre.